

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 février 2019 à 19h00
Mairie Salle du Conseil Municipal

Présents MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, VERGÈS, LARBRE, LASSERRE, MARTIN, OLALLA, PUJO, ROUILLON, TILHAC

Ont donné procuration : MME ESQUIRO à M DAUTAN, M DEJARDIN à M SÉGNERÉ, MME JOLY-MARTINS à M PUJO

Absent excusé : M SéAS

Secrétaire de séance : M DAUTAN

Présences de MM DECAP et DUTHU représentants du Bureau d'Etudes PRIMA INGENIERIE SUD OUEST

Ordre du jour

- ⇒ **Appels d'offres assainissement collectif** : ouverture des plis
 - Station d'épuration : construction d'un nouveau clarificateur
 - Réseau : réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées
- ⇒ **Notification Maison de l'Ecole de Football**
- ⇒ **Questions diverses**

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ **Appels d'offres marchés de travaux assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, Monsieur Laurent DECAP et Monsieur Bastien DUTHU représentants du Bureau d'Etude Prima Ingénierie Sud-Ouest, chargés des consultations pour les marchés de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau de collecte des eaux usées. Ces derniers exposent en séance en détail le résultat de leurs analyses des offres portant sur :

① La station d'épuration

- *la construction d'un nouveau clarificateur : ouvrage majeur à réhabiliter obligatoirement, condition essentielle au développement de la commune*
- *la construction d'un puits à boues*
- *la construction d'un puits à flottants*
- *le remplacement des pompes du poste de relevage*

Résultat de l'appel d'offres : choix de l'entreprise

Au terme d'une seconde consultation ; la première s'étant révélée inadéquate au regard de l'enveloppe prévue par le maître d'ouvrage, trois entreprises ont répondu :

N° de Pli	Entreprise ou groupement d'entreprises
1	OPURE/TOUJA/EMA
2	SAUR
3	VEOLIA/SADE

Après une première analyse et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, une négociation a été entreprise avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre recevable à laquelle ont répondu toutes les entreprises.

L'analyse des offres après négociation conclut au classement suivant :

Entreprises	Montant des travaux H.T.	Classement Notation technique + prix
OPURE	277 000.00 € H.T.	2
SAUR	307 035,15 € H.T.	3
VEOLIA	262 988,00 € H.T.	1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

➤ d'attribuer le marché au groupement d'entreprises **VEOLIA/SADE** pour **un montant H.T. de 262 988,00 € (315 585.60 € T.T.C.)**

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués en cas d'absence, à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération et à le notifier par l'entreprise.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs : Conseil Départemental et Agence de l'Eau.

② La réhabilitation du réseau collectif Eaux Usées

Rues Debussy, Ravel, Bizet, Balaitous et impasse des Chanterelles

Résultat de l'appel d'offres : choix de l'entreprise

→ Tranche ferme : mise en place d'un poste de relevage pour l'ensemble du bassin et création d'un réseau de refoulement jusqu'au stade. Reprise du réseau gravitaire rue du Balaitous ainsi qu'une partie de la rue Debussy

→ Tranche optionnelle 1 : réhabilitation par gainage des rues suivantes : Debussy, Bizet, Ravel et impasse des Chanterelles. Reprises ponctuelles des canalisations, changement du poste de refoulement du nord de la zone et création d'un nouveau réseau de refoulement.

→ Tranche optionnelle 2 : Réhabilitation par ouverture de rues suivantes : Debussy, Bizet, Ravel et impasse des Chanterelles. Mise en place d'un poste de refoulement à l'ouest de la zone et création d'un réseau de refoulement.

Au terme de la consultation, cinq entreprises ont répondu :

Entreprise ou groupement d'entreprises
ACCHINI
BAYOL
SOGEP/SADE
ROUTIERE
COLAS SUD OUEST

Après trois phases de négociations et analyse des offres, quatre entreprises sont retenues :

Prix conformément au CCTP H.T.	SOGEP/SADE	BAYOL	ROUTIERE	COLAS
Montant de l'offre initiale TF + TO1	856 725.50 €	1 031 553.75 €	984 483.10 €	889 984,10 €
TF + TO2	1 230 115.44 €	1 498 997.25 €	1 511 494.70 €	1 310 130.00 €

L'offre présentée par le **groupement SOGEP/SADE** est **économiquement la plus avantageuse pour un montant de :**

→ **856 725.50 € H.T (1 028 070.60 € T.T.C)** concernant la tranche ferme + tranche optionnelle 1

→ **1 230 115.44 € H.T(1 476 138.53 € T.T.C)** concernant la tranche ferme + tranche optionnelle 2

Prestations annexes liées au marché :

→ Etude géotechnique préalable à la réhabilitation des réseaux EU

→ Contrôle des réseaux et remblais

→ Enquête réalisée par Veolia aux fins de contrôler les branchements des particuliers

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

➤ d'attribuer le marché au groupement d'entreprises **SOGEP/SADE** pour **un montant H.T. de 856 725.50 € H.T (1 028 070.60 € T.T.C)** concernant la tranche ferme + tranche optionnelle 1 et de **1 230 115.44 € H.T (1 476 138.53 € T.T.C)** concernant la tranche ferme + tranche optionnelle 2.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués en cas d'absence, à signer les marchés ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs : Conseil Départemental et Agence de l'Eau.

➤ de valider les prestations annexes

Monsieur le Maire tient à remercier les collaborateurs du Bureau d'Etudes Prima Ingénierie pour toute l'aide qu'ils apportent à la commune.

➔ **Marché de travaux : Création de la « Maison de l'Ecole de Football »**

Résultat de l'appel d'offres : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15 février 2018, le conseil municipal avait délibéré pour lancer la consultation du marché de construction d'une Maison de l'Ecole de Football sur le site du stade à HORGUES. Il avait été autorisé également à solliciter des subventions auprès des financeurs pour cette opération. Ce projet a obtenu à ce jour une aide financière de 48 000 € du Conseil Départemental au titre du développement territorial local et de 21 000 € de la Région Occitanie. Un dossier de demande d'aide du Fonds de Concours de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est également en préparation pour un montant de 20 448 €.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres ; l'analyse des offres par le maître d'œuvre a démontré qu'elles étaient toutes recevables.

Le résultat, après négociation, se présente comme suit :

Classement	Entreprises	Note globale (valeur technique et prix)
1	ENTREPRISE VIGNES	96,58
2	SCOP MODUL'INNOV	95,00
3	EPCC	81,15

L'offre obtenant la meilleure note globale est celle de l'ENTREPRISE VIGNES, elle est l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un contrôleur technique doit être désigné pour effectuer les missions suivantes :

- mission de contrôle technique
- mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)

Il propose de valider la proposition de l'architecte, à savoir d'accorder le marché à l'entreprise **SOCOTEC** pour un montant de :

- 2 988.00 € T.T.C. pour la mission de contrôle technique
- 2 520.00 € T.T.C. pour la mission SPS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de construction de la maison de l'école de football à **l'ENTREPRISE VIGNES pour un montant H.T. de 165 000.00 € H.T (198 000.00 € T.T.C)**
- d'attribuer à l'entreprise Socotec les missions de contrôle technique et SPS.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués en cas d'absence, à signer les marchés ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération et à notifier à l'entreprise Vignes et à la Socotec.

→ QUESTIONS DIVERSES

✓ Départ à la retraite de Mme Maronèse

La commune remerciera Mme Maronèse pour son dévouement à la commune lors d'un pot prochainement. Un bon d'achat lui sera remis.

Des solutions ont été examinées pour son remplacement et, ont été retenus :

→ un prestataire externe pour l'entretien des bâtiments communaux (écoles, mairie...)

Choix de l'entreprise

Ont été examinées les candidatures suivantes :

ETS ONET : montant prestation annuelle 35 284.00 € H.T.
ETS MPA Nettoyage : montant prestation annuelle 23 188.00 € H.T.

Délibération : MPA est retenue à l'unanimité

→ l'emploi d'un personnel en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » pour le services et l'entretien au restaurant scolaire.

✓ Délibération pour rénovation des candélabres de la place des Ormeaux.

✓ Délibération pour destruction camion benne Renault Master (refusé contrôle technique, défaillances majeures.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Jean-Michel Ségneré		Florent Déjardin	
Nicole Esquiro		Isabelle Joly-Martins	
Isabelle Ferrato		Laurence Lasserre	
Didier Séas		Michel Olalla	
Raymond Vergès		Patrick Pujo	
Damien Dautan		Marylène Rouillon	
Chantal Larbre		Marie-Claude Tilhac	
Louis Martin			

